



Fédération
des Sociétés de Musique d'Alsace

Maison des associations
la place des orphelins
67000 STRASBOURG

contact@fsma.com
03.88.35.11.25
www.fsma.com

Strasbourg, le 21 janvier 2021

Monsieur le Président
Frédéric BIERRY
Collectivité européenne
d'Alsace - Strasbourg
Place du Quartier Blanc
67964 STRASBOURG CEDEX 9

M. BIERRY, M. Le président

Je me permets ce jour de venir vers vous, en votre qualité de président de la Collectivité européenne d'Alsace, sachant aussi par ailleurs votre attachement solide et indéfectible aux pratiques artistiques en amateur et bien sûr au territoire alsacien !

À la veille de la visite de M. le Premier Ministre Jean CASTEX en Alsace ce samedi 23 janvier, je souhaite vous interpeller à propos de la situation des ensembles musicaux amateurs et écoles de musique de notre territoire, considérant l'occasion opportune pour faire passer des messages.

Depuis (trop) longtemps, dans le contexte que l'on connaît, les activités de pratiques musicales en amateur sont à l'arrêt. Une timide reprise fin de printemps, début d'automne aura cependant eu la vertu pour chacun de roder des protocoles sanitaires calqués sur les exigences des ensembles professionnels, et de démontrer qu'avec un tel cadre, en responsabilité, nos ensembles ont su se retrouver sans générer de risques ni de foyers de contamination.

Or depuis le 2ème confinement, nos rassemblements sont interdits, contrairement par exemple aux répétitions des ensembles professionnels. Si nombre d'ensembles fourmillent d'imagination et parviennent autant que possible à se réinventer et maintenir un lien à distance, la pérennité de nombreux ensembles est désormais en question et nous inquiète au plus haut point, nous tous responsables de structures ou de fédération, soucieux de transmettre et de réinventer le bel héritage qui nous a été confié, mais inquiets de ce que nous serons en capacité de transmettre si nos ensembles se désintègrent sournoisement.

Je tiens également à vous sensibiliser sur la situation de nos écoles de musiques, qui ne cessent de devoir revoir et adapter leur organisation au risque de lasser et perdre leurs élèves. Dernièrement l'accueil des élèves est autorisé après 18h (confirmation via média par Mme Roselyne BACHELOT), ... mais préfets ou maires peuvent en décider autrement. Ceci est pour le moins inconfortable et nos acteurs, courageux dans la tempête, ont besoin d'un cadre clarifié.

Je m'adresse à vous, l'esprit constructif et bienveillant vous conjurant de prendre la mesure de ma démarche de ce jour :

S'il vous plait, agissez autour de vous auprès des autorités compétentes, pour permettre à nos ensembles de se retrouver, de répéter, de travailler notre art qui sera donné dès que possible à entendre à la population de nos territoires qui éprouve un besoin essentiel d'évasion, de rêve, tant la détresse sociale s'insère dans les familles éprouvées par bientôt une année entière de crises angoissantes.

Pour ce faire, il convient d'autoriser la réouverture des ERP de type L en contrepartie de l'application par leurs utilisateurs de protocoles sanitaires protecteurs.

Je vous propose la lecture de la lettre ouverte ci-jointe de M. Éric VILLEVIÈRE, président de l'Union des Fanfares de France, à laquelle je m'associe sans réserve, elle complètera efficacement mon propos.

Conscient de la lourdeur de la tâche d'un responsable public en cette époque d'une dureté inédite, soyez assuré du profond respect et de ma considération sincère. Merci d'avance pour votre intervention !

Bien à vous,

François Humbert
président de la Fédération des Sociétés de Musique d'Alsace.